



Conseil d'administration du C.C.A.S.

Procès-verbal de la séance du 6 mars 2023

Le conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni à la Douëra, sous la présidence de Malika TRANCHINA, vice-Présidente du C.C.A.S., le 6 mars 2023 à 18h00.

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : Malika TRANCHINA, Catherine CHOTEAU-LESNES, Josette MANGIN, Michèle BONNENTIEN, Christelle THOMAS, Claire FLORENTIN-POIZOT, Pierre BIYELA, Corinne MARCHAL-TARNUS

Membres absents - excusés : Bertrand KLING, Bruno ROSTAING, Nélia WALKOWIAK

Procurations : Josette COTTIN procuration à Malika TRANCHINA
Paul LEMAIRE procuration à Catherine CHOTEAU-LESNES
Agnès JOHN procuration à Josette MANGIN
Bruno ROSTAING procuration à Christelle THOMAS

Votants : 8 + 4 procurations = 12

Date de convocation : 1^{er} mars 2023

Secrétaire de séance :

Catherine CHOTEAU-LESNES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration du C.C.A.S.
- 2- Aides alimentaires de janvier 2023
- 3- Aides alimentaire de février 2023
- 4- Aides financières
- 5- Aides aux vacances
- 6- Point Règlement budgétaire et financier du CCAS
- 7- DOB – Exercice 2023
- 8- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 23 janvier 2023

Adopté à l'unanimité

2- Aides alimentaires de janvier 2023

670 € (7 familles soit 14 personnes)

Adopté à l'unanimité

3- Aides alimentaire de février 2023

915 € (9 familles soit 23 personnes)

Adopté à l'unanimité

4- Aides financières

1 – Dossier

Demande d'aide de 249.36 € pour règlement d'une facture d'eau, à verser sur le compte de la métropole du Grand Nancy

Montant de l'aide octroyée : 249.36 €

Adopté à l'unanimité

2 – Dossier

Demande d'aide de 250 € pour le paiement d'une facture d'énergie, à verser sur le compte d'Engie

Montant de l'aide octroyée : 250 €

Adopté à l'unanimité

3 – Dossier

Demande d'aide de 250 € pour participation au règlement d'un loyer, à verser sur le compte de Foncia

Montant de l'aide octroyée : 250 €

Adopté à l'unanimité

5- Aides aux vacances

1 – Dossier

Demande d'aide de 150 € pour participation au règlement d'un séjour en classe de neige à verser sur le compte de la coopérative de l'école Pasteur, de Malzéville.

Montant de l'aide octroyée : 150 €

Adopté à l'unanimité

6- Point Règlement budgétaire et financier du CCAS

Le CCAS a fait le choix d'anticiper le passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023. En effet, celle-ci a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets des comptes publics locaux et de ce fait participe au fort enjeu démocratique de leurs transparences et de leurs fiabilisations, tant pour les élu-e-s que pour les citoyen-ne-s.

Cette instruction budgétaire et comptable est la plus achevée en termes d'exigences unifiées. Elle se généralise de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 à toutes les catégories de collectivités locales et leurs établissements publics administratifs communaux, à l'exception des budgets suivant les nomenclatures M4X et M21/M22.

Adopté à l'unanimité

Echanges

Corinne MARCHAL-TARNUS nous informe que le même règlement a été présenté pour la commune lors de la commission finances mais pas pour le CCAS.

Catherine CHOTEAU-LESNES ajoute que cette disposition deviendra obligatoire en 2025.

7- DOB - Exercice 2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire est la première étape du cycle budgétaire.

Il est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et doit être réalisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Considérant,

- **L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe** (loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), qui précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

-**Le règlement intérieur du CCAS**, adopté par délibération le 19 octobre 2020,

Désormais, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs du CCAS.

Il est à noter que le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat et du ROB par une délibération spécifique.

Adopté à l'unanimité

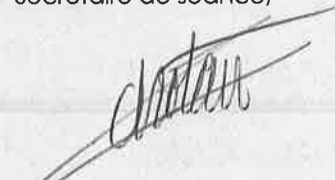
8- **Questions diverses**

- Point sur les pass .10
Janvier 2023 : 66 € (4 foyers soit 6 personnes)
Février 2023 : 88€ (4 foyers soit 5 personnes)
Modification de la vente des pas bus : la vente sera effectuée auprès des agents du CCAS pour un meilleur suivi et une meilleure connaissance de l'offre de service du CCAS
- Don de coussins fait main aux résidents de l'EHPAD Les Vignes par Interface Solidaire
- Repas des aînés (Retour le repas du 29.01.2023 et rappel sur les modalités et l'organisation du repas du 26.03.2023)
- Point sur l'Analyse des Besoins Sociaux
- **Point sur les projets du CCAS en cours :**
Semaine de l'autonomie
Journée sur le handicap
Précarité menstruelle
Jardin de melanie
Pop'up emploi

Prochaine date du Conseil d'Administration du C.C.A.S. : 12/04/23 à 18h00

La vice-présidente remercie les membres du conseil et clôt la séance à 19 heures 40.

Secrétaire de séance,


Catherine CHOTEAU-LESNES



Le Président,


Bertrand KLING

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 06 mars 2023

NUMÉRO D'ORDRE	INTITULÉ DES DÉLIBÉRATIONS
2023.05	Approbation du procès-verbal du CA du 23 janvier 2023 Approuvé à L'UNANIMITÉ
2023.06	Aides alimentaires de janvier 2023 Approuvé à L'UNANIMITÉ
2023.07	Aides alimentaires de février 2023 Approuvé à L'UNANIMITÉ
2023.08	Aides financières 3 dossiers : - 3 dossiers accordés à L'UNANIMITÉ
2023.09	Aides aux vacances 1 dossier : - 1 dossiers accordés à L'UNANIMITÉ
2023.10	Règlement budgétaire et financier du CCAS Approuvé à L'UNANIMITÉ
2023.11	DOB – Exercice 2023 Approuvé à L'UNANIMITÉ

8 membres présents au Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 06 mars 2023.

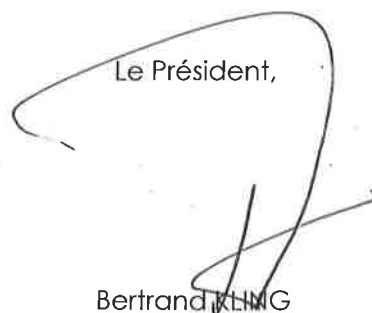
Secrétaire de séance



Catherine CHOTEAU-LESNES



Le Président,



Bertrand KLING

